

Appels à projets 2021-22

Vous êtes un.e artiste, une compagnie, ou un collectif et vous cherchez un lieu pour pouvoir travailler votre prochaine création ou tout simplement un espace pour faire émerger des idées? L'Annexe, lieu culturel et citoyen, à Romainville peut vous accueillir!

L'Annexe propose deux types d'accompagnement :

- L'Accompagnement d'Artistes
- La Résidence d'Accompagnement

L'Accompagnement d'Artistes

L'Accompagnement d'artistes répond au souhait de la Cie JETZT et de L'Annexe de soutenir la création originale et innovante, le lien entre artistes et territoires et transmissions artistiques et culturelles.

L'accompagnement permet aux compagnies non implantées ou implantés de bénéficier d'un soutien dans leur travail.

L'Accompagnement de projets artistiques peut s'accompagner d'un appui technique, d'accompagnements administratifs, d'un regard artistique. L'accompagnement prends forme de différentes façon selon les projets, les artistes, etc...

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES ?

C'est l'accueil par L'Annexe-Cie Jetzt d'une compagnie ou d'un artiste en résidence, de création ou de recherche, avec mise à disposition à titre gratuit d'espaces de travail et participation aux charges de Présentation du projet.

Par participation aux charges de réalisation du projet on entend :

- La prise en charge par L'Annexe des charges directement liées au développement du projet, en apports en industrie (lieu, lumières, communication flyers, réseaux sociaux de la structure).
- Un apport financier de L'Annexe versé au porteur de projet sous réserve de réponses positives d'appels à projets spécifique étudiés au cas par cas avec les équipes accueillies et le bureau de L'Annexe : Politique de la ville, FORTE, DAAC Créteil, Ateliers de

- créations et de transmissions artistique mise en place par l'équipe accueillie, auxquels s'ajoute la Contribution volontaire des adhérents lors des présentations publics.
- Les apports en industrie sont les coûts indirects assumés par L'Annexe, dans le cadre de L'accompagnement d'artistes, pour le compte de l'artiste ou de l'équipe artistique qu'il accueille, par exemple : la mise à disposition d'un technicien, d'un administrateur et d'une artiste sous contrat avec L'Annexe indépendamment du projet accueilli, la consommation en fluides due à l'emploi du lieu et des locaux annexes.

La résidence peut avoir pour objectif la création d'une pièce nouvelle, ou encore un travail de recherche lié ou non à une création immédiate.

Pour que L'accompagnement ait un sens, à la fois dans le processus de création ou de recherche de l'artiste, et par rapport à la vie de L'Annexe qui l'organise, il est souhaitable que la résidence s'organise sur la durée la plus longue possible, même fragmentée. Une semaine constitue un minimum lisible.

L'Annexe définit avec les artistes les conditions de leur accueil en résidence et le programme de collaborations éventuelles. Il veille à respecter les principes suivants:

L'Annexe recherche avec la compagnie ou l'artiste les meilleures modalités pour que l'accompagnement donne lieu à une rencontre avec le public. Celle-ci peut notamment prendre la forme de :

- Une répétition ouverte
- Une présentation de travaux en cours, ou bien de la pièce achevée, voire d'une autre pièce dans un lieu de l'agglomération de L'Annexe
- Une rencontre-débat avec les artistes.
- Des ateliers de sensibilisation et/ou de transmission artistique en lien avec l'équipe et le projet artistique accueilli.

Les équipes accueillies sont sollicitées par L'Annexe pour effectuer des actions vers les publics que si leurs compétences et leur projet le justifient.

Sous réserve de volonté mutuelle, l'accompagnement est l'occasion d'un dialogue artistique entre la direction de L'Annexe et l'artiste accueilli.

Outre les formes de soutien évoquées ci-dessus :

- La mise à disposition, gratuite ou à des conditions avantageuses, de matériels ;
- Un accompagnement administratif;
- Un accompagnement dans la recherche de partenaires de production et/ou de diffusion ;
- La programmation dans un festival, un temps fort ou une saison que L'Annexe organise ou conseille.

Tous ces points font l'objet d'une convention entre L'Annexe qui accueille et l'équipe artistique qui en bénéficie.

QUI BÉNÉFICIE DE L'ACCOMPAGNEMENT ?

L'accompagnement bénéficie prioritairement aux metteurs en scène, auteurs, musiciens, chanteurs, comédiens, collectifs et compagnies. Il peut aussi bénéficier à un artiste ou une équipe relevant d'un autre champ artistique dès lorsque son projet ou sa démarche s'inscrit dans une interaction avec L'Annexe.

Tout en restant à l'écoute des artistes de son territoire, L'Annexe ne réserve pas son accompagnement aux compagnies de sa région d'implantation. Il répond au souci d'ouverture vers les dimensions nationale et internationale.

Par ailleurs, l'accompagnement de jeunes artistes reste un objectif important, mais L'accompagnement peut également viser à conforter des parcours de maturité.

COMMENT SE DÉCIDE L'ACCOMPAGNEMENT?

La décision relève de la direction artistique L'Annexe, et résulte d'une démarche propre. Une collégialité de la réflexion peut constituer un élément dynamique du processus de décision avec le Collectif Citoyen.

Toute compagnie ou artiste est informé(e) de l'issue de sa demande.

L'Annexe informe sur les choix d'accompagnement qu'il envisage et étudie notamment la pertinence d'accueillir une équipe pour un même projet avec des lieux partenaires. Si la proximité esthétique entre les propositions artistiques L'Annexe dans le cadre de son dispositif et celles des artistes accueillis a un sens, l'objectif de diversité des esthétiques n'en reste pas moins indispensable.

Outre l'aspect artistique, premier, les choix d'accueil et de soutien d'artistes ou compagnies prennent en compte l'économie et la viabilité de leurs projets, afin de contribuer à la vitalité des œuvres accompagnées.

L'Accompagnement de projets artistiques et la vie à L'Annexe.

Le compte-rendu de l'activité de L'Accompagnement fait partie, chaque année, du bilan dressé par la direction et présenté pour approbation au conseil d'administration et du bureau de la Cie Jetzt.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER: 12 Février 2021, minuit.

DATE DES RÉPONSES : Le 22 Mars 2021

<u>DATE D'AUDITION / RENCONTRE</u>: Entre le 12 et 17 Avril 2021

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER :

- Dossier du projet artistique avec distribution
- Budget de création
- Formulaire de Synthèse (téléchargeable ici)
- Extraits Vidéos du travail de l'Artiste/Compagnie/Collectif.

• Tout documents complémentaires qui vous paraitrait important.

<u>ADRESSE DE L'ENVOI PAR MAIL</u>: artistique@annexeromainville.com / Merci de préciser dans l'Objet du MAIL [Saison 21/22]

ADRESSE DE L'ENVOI PAR COURRIER : L'Annexe, 95 avenue du Docteur David Rosenfeld, 93230 Romainville.

CONTACT A L'ANNEXE: 09 53 14 50 99 / Florent Dubrulle

AUTRES INFORMATIONS:

- Entre 8 à 10 projets retenus
- Une présence d'une semaine minimum sera demandée
- Les dossiers pour la Saison 2021-2022 seront étudiés par un collège composé du bureau, du conseil d'administration, du Collectif Citoyen et les salariés de la Cie Jetzt.

La Résidence d'Accompagnement

Les Résidences d'accompagnement sont accessibles via le concours Votez pour Moi!, dispositif annuel proposé par le Collectif Citoyen de L'Annexe, défendant la création originale et innovante. Ces résidences sont d'une durée de 3 ans.

Pendant 3 ans, l'*Annexe* mettra à disposition des équipes accompagnées à la fois ses locaux, sa salle et sa technique, mais aussi son équipe et son savoir-faire, pour permettre un soutien à la création sur les plans artistiques, techniques, administratifs mais aussi de développement.

Les équipes en résidences d'accompagnement bénéficient de :

- 20 jours de mise à disposition de l'Annexe pour leur créations par an.
- 4 jours d'accompagnement artistique par an.
- 4 jours d'accompagnement administratif par an.
- 1 session d'accompagnement avec un partenaire extérieur.
- 1 étape de Travail publique chez l'un de nos partenaires.

Les Conditions:

• Projet en cour d'écriture ou jamais joué

- Un dossier artistique et une présentation de l'équipe définitive ou envisagée.
- 4 personnes maximum sur le plateau
- Pas de Limite d'âge

Déroulement du Concours :

- Candidatures ouvertes jusqu'au 12 Février 2021, Minuit.
- Sélections des Dossiers par le Collectif Citoyen, réponse à partir du 22 Mars 2021.
- Audition entre les 12 et 17 avril 2021 à l'Annexe
- Finale le 4 Juin 2021 à 20h à L'Annexe

PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER :

- Dossier du projet artistique avec distribution
- Budget de création
- Formulaire de Synthèse (<u>téléchargeable ici</u>)
- Extraits Vidéos du travail de l'Artiste/Compagnie/Collectif.
- Tout documents complémentaires qui vous paraitrait important.

•

<u>ADRESSE DE L'ENVOI PAR MAIL</u>: artistique@annexeromainville.com / Merci de préciser dans l'Objet du MAIL [Saison 21/22]

<u>ADRESSE DE L'ENVOI PAR COURRIER</u>: L'Annexe, 95 avenue du Docteur David Rosenfeld, 93230 Romainville.

CONTACT A L'ANNEXE: 09 53 14 50 99 / Florent Dubrulle

Jetzt / L'Annexe

95 avenue du Docteur David Rosenfeld, 93230 Romainville 09 53 14 50 99 / contact@annexeromainville.com / FB & IG: @annexeromainville Siret n°425 122 090 000 037 / Agrément JEP93